



est-ce possible que la plainte de violence conjugale soit infondée?

Par **Mellybzh**, le 15/04/2019 à 22:05

Bonjour,

J' ai une mediation pénale le 2 mai pour violence conjugale, ce dont je refuse le terme.

Nous vivions en union libre. Mon amie tombe en eceinte. Au bout de Quatre mois de grossesse, elle se plaignait de mal de dos, que je prenais trop de place dans le lit, se mettait de travers dans celui-ci... Bref, tout "naturellement", j'atteris dans le canapé...

Au bout de neuf mois notre petite fille chérie apparait, rentre à la maison, dort avec sa mère et moi toujours dans mon canapé... Je précise que pendant la grossesse, je nous ai refait une chambre nuptiale (isolation/placo/peinture/électricité). Je n'y ai jamais dormi dedans...

La chambre du fruit de notre amour fût prête à 2 mois de sa vie, elle n'a jamais dormi dedans...

Ma fille ayant 9 mois, d'un commun accord, le lit de la petite arriva dans la chambre de maman, elle n'a jamais dormi dedans non-plus. C'est à ce moment-là que la maman, dans toute sa gentillesse me dit qu'après avoir réfléchi, elle ne souhaitait pas que je réintègre le lit nuptial... On était en novembre. Elle me dit qu'elle n'allait pas être "vache" avec moi, que l'on passerait les fêtes de fin d'année ensemble mais qu'il fallait penser à une future séparation début de l'année suivante, cette année. Je lui demanda de faire un effort pour notre fille mais en vain. Les fêtes passées(pas très joyeuses donc), les rapports se dégradaient, elle me faisait faire tout dans la maison, me lançait des c'est dégleulasse-là, balançait son linge par terre... Bref, elle cherchait le conflit. Mais, je faisais le "mouton", je nettoysais, faisais le linge, lui apportait son ptit dej au lit quasi quotidiennement... je ne voulais pas qu'elle parte l'aimant de moins en moins quand même mais je gardait espoir... Je voulais ne pas perdre ma fille... On passait pour un super couple en ville avec notre ptit bout choux mais à la maison, tout notre amour allait sur la petite. Elle prépara soigneusement son départ en cachète et partit le 3 mars avec notre fille sans me prévenir.. Profitant de mon absence ce dimanche, elle prit vêtements, facturier(bien sur), objets de toilettes et autres...

J'omis de préciser que c'était ma maison(celle de ma mère en fait). Le dimanche soir, un peu inquiet de ne pas la voir rentrer, je l'appela. Messagerie... Je reçus ce SMS : Tu n'as absolument pas idée de l'effet toxique que tu as sur moi, je ne rentrerai pas ce soir...

Plusieurs messages sans réponses, plus de nouvelles de ma fille non-plus, je me doutais

qu'elle était chez ses parents à 50kms.

4 jours plus tard, elle frappe à la porte sans me prévenir de son arrivée (pourtant, elle avait pris la peine de prendre un RDV chez le medecin et chez l'esthéticienne). J'ouvre je lui lance un bonjour instantanée lui demande où est mon ange et elle me répondit qu'elle était avec sa mère, qu'elle venait juste prendre quelques affaires.

Je lui refusa l'entrée, lui disant de ramener notre fille, que je voulais la voir, de là tu prendras tout ce que tu veux. Elle força le passage sans réussite, recula et téléphona aux gendarmes durant 4 minutes puis partit porter plainte pour violence conjugale racontant plus ou moins une autre version. Bref, c'est pour cela qu'il y a une médiation.

Je précise que j'ai 47ans et elle 33, cela fait 8 ans que nous étions ensemble, elle aimait bien les hommes plus mûrs car elle a des problemes hormonaux et endocriniens. on lui avait dit qu'elle aurait du mal à avoir un enfant.

Donc en résumé, ma fille à 13mois1/2 au moment des faits, j'ai dormi 19 mois dans le canapé et cela faisait 20 mois que nous avons pas fait l'amour. Cela fait 43 jours que je n'ai pas vu ma fille dont j'étais complètement gaga et on avait un amour fusionnelle énorme elle et moi...La fille à son papa...

Je ne sais plus que faire à par le suicide pour qu'on m'ecoute...Nan heureusement, j'ai un fils de 21 ans qui m'aime mais je me sens terriblement seul et je trouve que la médiation caf n'avance pas et tout le reste d'ailleurs.

Par contre, le terme "violence conjugale", je ne l'accepte pas... je suis en totale dépression,inutile de le préciser..

Je ne me relie pas, désolé pour les fautes, j'en ai marre de pleurer...

EDIT: je viens de me relire ce matin et corriger un peu, j'ai écrit vite dans le désespoir sans savoir que Notre-Dame brûlait, un mauvais signe du destin... Ce n'est qu'un résumé bien sûr... l'histoire est pire que ça, Madame joue les "terrorisée pour cette pseudo violence", n'a pas repris le boulô et je peux voir dire qu'elle a fait garder notre fille 177h en ce moi de mars... J'ai servi de géniteur en fait...

Par **Mellybzh**, le **15/04/2019** à **22:25**

j ai peur qu'elle m'oublie, que sa maman fait tout pour

Par **Tisuisse**, le **16/04/2019** à **07:52**

Bonjour,

D'après ce que j'ai compris, et c'est probablement la thèse que soutiendra votre avocat, Madame voulant un enfant et ayant des problèmes endocriniens, elle n'a recherché qu'un géniteur. Maintenant que l'enfant est là, elle se l'approprie pour elle seule et fait tout pour exclure le papa et le mettre dehors. Ensuite, elle pourra toucher les aides sociales prévues sans compter la pension alimentaire.

Première chose à faire si cela n'a pas été fait déjà : reconnaître votre enfant et, pour ça, direction la mairie de la naissance.

Deuxième chose à faire : requête auprès du JAF et demander la garde exclusive de votre fille avec le droit simple de visite et d'hébergement 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires pour Madame. En effet, Madame n'a pas de logement puisqu'elle vit chez vous, elle n'a même pas de bail de location pour le logement qu'elle occupe chez vous, donc ne peut pas héberger sa fille.

Cette solution vous permettra :

- de ne pas payer de pension alimentaire mais d'en recevoir une de la maman,
- de ne pas continuer à héberger Madame gratuitement.

Quand aux violences conjugales, c'est à elle de prouver ce qu'elle avance et cette preuve passera par un médecin légiste désigné par la justice. Si aucune preuve, elle risque gros, très gros. Prenez un avocat.

Par **Mellybzh**, le **16/04/2019 à 08:14**

C'est plus compliqué, j'ai demandé une médiation le 25 mars, elle a eu RDV le 11 avril et y a été car j'ai téléphoné le 12. Mais je n'ai eu que le secrétariat car la coordinatrice était en RDV, je laisse mes coordonnées, impatient vers 14h. je la rappelle sur sa ligne directe vers 16h30 et 17h. en vain. Elle est partie en vacances... Je ne sais même pas si une médiation est mise en place. J'ai rendez-vous ce 25 avec mon avocate avec moult attestations et rapports médicaux pour prouver que je suis un bon papa, le comble. J'ai moyen de prouver son intention de partir mais étant union libre, je ne sais pas si cela servira. Mais "violence conjugal", je trouve le terme inapproprié. Elle est partie le 3, et les faits se sont déroulés le 7.

Ce que je sais : Elle a trouvé un logement à partir de mai et doit être hébergée dans une sorte de foyer pour maman en détresse travaillant dans le milieu des entreprises adaptées, elle sait ce qu'elle fait.